

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux – AIPR Niveau Encadrant

CER FORMATIONS

Une formation professionnelle sérieuse et qualifiante

- CACES®
- Habilitations électriques
- T22 •
- AIPR
- Permis Remorque

Formations intra/inter

Accompagnement des démarches administratives et de financement.

CER FORMATIONS 10 rue des Haras 22300 LANNION 02 96 46 17 65 cer-formations@sfr

DUREE DE LA FORMATION : De 1 jour (7h)

LIEU DE LA FORMATION:

Ploumilliau ou sur site client

DELAI ET DATES D'ACCES:

Nous consulter

TARIF : à partir de 200.00€ net de TVA

Les stagiaires devront porter des chaussures de sécurité et des gants de protection

Version n°2 au 30/05/23

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre capable d'identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
- Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- Obtenir sa certification AIPR opérateur obligatoire

PROGRAMME DE LA FORMATION

⇒ CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION :

- Les enjeux de la réglementation anti endommagement de réseaux
- Les obligations des différents acteurs.
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT; DT-DICT conjointe, ATU).
- Les règles spécifiques de prévention selon tes types de travaux.
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

⇒ LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER :

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

- Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les différentes classes de plan.
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux.
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux.
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- L'apport éventuel des exploitants.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

⇒ EN CAS D'ANOMALIES :

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux.
- ⇒ Recyclage formation AIPR encadrant tous les 5 ans



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nous nous tenons à disposition des personnes en situation de handicap pour étudier les possibilités de mise en œuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et, le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates

RESULTATS ATTENDUS

Attestation individuelle de fin de formation

ENCADREMENT

⇒ Formateur spécialisé doté d'une expérience professionnelle et titulaire du niveau concepteur.

METHODE & MOYENS TECHNIQUES

- **⇒** Livret stagiaire individuel
- une salle de formation équipée : un Vidéoprojecteur, un PC et paperboard

ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- ⇒ Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens.
- Évaluation en début de session des prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation
- Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module
- Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles
- Conditions de réussite : avoir suivi la formation dans son intégralité
- Test théorique nationale (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de L'Energie et de la Mer)

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N°15465*01

Une question? Contactez-nous au 02 96 46 17 65 ou par mail cer-formations@sfr



CER FORMATIONS - 10 rue des Haras - 22300 Lannion - Tél 02 96 46 17 65